

## Compte-rendu de l'assemblée générale constitutive de l'association AFEDEV

Date : 28/01/2022 de 14h00 à 16h00

Lieu : 6e étage de la Maison des Sciences Economiques (MSE), Paris 13<sup>e</sup> et Zoom

Présents : 22 personnes à la MSE, 120 par Zoom

### Ordre du jour

1. Mots de présentation
2. Restitution des travaux des différents groupes de travail ayant permis la création de l'association
3. Votes sur
  - a. Les Statuts de l'association
  - b. Le Bureau intérimaire (BI) : gouvernance transitoire de l'association
  - c. Les tarifs d'adhésion

\*\*\*

#### 1. Mots de présentation

Les organisateurs de l'AG constitutive (AGC) remercient chaleureusement l'ensemble des personnes participant et procèdent dans un premier temps à un historique des échanges ayant abouti à la création de l'association.

Le projet associatif a pris ses fondations dans les échanges nourris et fructueux entre les chercheurs en économie du développement de deux laboratoires français, DIAL et GREThA/LAREFI (Bordeaux Sciences Economiques désormais). Ces échanges ont permis le développement d'événements scientifiques nationaux et internationaux. Suite à ces échanges, une première conférence commune a eu lieu en juin-juillet 2021 (Conférence ICDE 2021).

Ces échanges ont aussi permis de faire émerger un double constat au niveau de la recherche en économie du développement en France :

- Il n'existait pas à l'heure actuelle de structure regroupant tout ou partie des économistes du développement en France, contrairement à ce qui peut exister dans d'autres pays européens comme en Italie ou en Allemagne, voire au niveau transnational.
- Ce type de structure existe pourtant dans d'autres spécialisation de l'économie et dans d'autres disciplines. Les économistes de l'environnement, ceux du droit, de l'économie expérimentale... ont chacun leur association propre.

Or la création d'une association française d'économie du développement permettrait de coordonner les forces vives de l'économie du développement, développer de nouvelles coopérations, stimuler

des effets de réseaux en réunissant les forces dispersées, générer des économies d'échelle et des externalités positives. Cela permettrait aussi d'accroître la visibilité internationale de la recherche en économie du développement en France.

Face à ce constat et aux premiers échanges informels qui ont eu lieu, il est très vite apparu qu'une telle structure était donc intéressante à créer mais qu'elle devait aussi répondre à des objectifs particuliers dans un cadre souple et interactif pour s'adapter facilement aux différentes actions à mener par la suite.

Les premières exigences qui sont apparues ont mis en avant le besoin de pérenniser la conférence internationale annuelle qui prendrait la forme d'un colloque annuel de l'AFEDEV qui serait organisé de façon tournante par un ou des membres de l'AFEDEV, de soutenir l'organisation de plusieurs événements scientifiques et de mutualiser les ressources en offrant une plateforme d'échange d'information, notamment sur les opportunités d'emploi en économie du développement et les compétences des membres de l'association.

Plusieurs principes structurants ont aussi émergé lors des discussions préalables. L'association ne devra pas être directement liée à des tutelles de recherche. Ce ne sera donc pas un nouveau groupe de recherche ou un groupement d'intérêt scientifique. Le but est de regrouper des individus. Le second aspect mis en avant est que toutes les sensibilités de l'économie du développement pouvaient et devraient trouver leur place dans l'association. L'association pouvant devenir un lieu de débats constructifs à cet égard. Ensuite, contrairement à certaines structures existantes, l'adhésion à l'association sera libre et sans sélection à l'entrée de type cooptation ou appartenance institutionnelle. Enfin, ce rassemblement libre de chercheurs, chercheuses et d'institutions partageant un même désir de s'associer, reposant sur une vision commune de la recherche en économie du développement et de son utilité sociale, souhaite une gouvernance la plus collégiale possible. Cet esprit est reflété dans la rédaction des statuts.

Dans un premier temps, le choix a été fait de développer cette association en France mais, à long terme, il pourrait être envisagé de faire des liens avec l'économie du développement des pays francophones et les partenaires d'autres pays.

A partir de septembre 2021, afin d'accélérer le lancement et la structuration du projet, quatre groupes de travail se sont organisés avec deux coordinateurs et ont été à nouveau ouverts à toutes les personnes intéressées par le projet.

## **2. Restitution des travaux des différents groupes de travail ayant permis la création de l'association et présentation de la liste du BI**

### *a. Statut et objet de l'AFEDEV – groupe coordonné par Camille Saint-Macary et Charlotte Guénard*

Le but de ce groupe de travail, constitué de 7 personnes, était d'écrire les statuts de l'AFEDEV qui seront votés lors de cette AGC. Cela nécessitait de déterminer son objet, son fonctionnement et sa gouvernance en partant des principes rappelés précédemment. Le GT s'est appuyé sur les statuts existants d'associations similaires, comme ceux de la FAERE (French Association of Environmental and Resource Economists), pour les établir.

Un participant demande pourquoi l'objet ne fait pas apparaître le terme français ou France. Les groupes du GT expliquent qu'il n'y a pas eu de réflexion spécifique à ce propos. Les échanges lors de l'AG n'ont pas fait émerger la nécessité d'en préciser l'importance dans les statuts.

Il est expliqué que le choix est de ne pas mettre d'adresse de siège social précis pour refléter l'aspect ouvert et non-institutionnel de l'association. Une adresse de gestion sera définie ultérieurement pour sa praticité et pourra être changée en fonction des changements de comité directeur.

Une question émerge sur le cas des chercheurs retraités : peuvent-ils adhérer ? La réponse est positive.

Une question est posée sur le fait qu'il existait la possibilité de ne pas avoir une structure avec un président ou présidente, un trésorier et un secrétaire général mais quelque chose de complètement collégial. Compte tenu de la mise en avant de la volonté de collégialité, pourquoi ne pas avoir fait ce choix demande un participant. La réponse apportée est la suivante : la question a été évoquée lors des groupes de travail. La collégialité était en effet importante mais d'un point de vue pratique et d'affichage, il a semblé important de conserver une structure de fonctionnement classique, notamment pour discuter ultérieurement avec certains interlocuteurs. Cela n'empêchera pas normalement une prise de décisions collégiales au sein du comité directeur. Le GT s'est ainsi inspiré des pratiques existantes dans une association similaire, la FAERE, dans ses objectifs, sa taille où la collégialité reste effective tout en gardant une structure de direction composée d'un(e) président(e), trésorier(e), secrétaire général(e).

Une précision est ensuite demandée sur la restriction pour le comité directeur de ne pas avoir plus de 4 membres d'un même laboratoire / institution. Le critère est-il croisé (i.e. 4 CNRS du labo X) ou marginal (i.e. 4 CNRS quel que soit le labo). Il est précisé que pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs la restriction s'applique au niveau du laboratoire. L'institution est prévue pour des membres qui pourraient provenir de l'AFD par exemple.

Une autre question concerne les candidatures et les modalités de vote du CD. Il est indiqué que ce sera des candidatures individuelles et non des listes. Les modalités de vote devront être définies avant la première AG ordinaire de même que le processus de candidature. Il est demandé s'il y aura des collèges de vote. Pas de réponse sur ce point car ce point n'a pas été abordé durant les GT, donc il n'y avait pas de positionnement défini à ce propos.

Une question concerne les démissions ou départ d'un membre du CD et son remplacement. A priori, le poste resterait vacant jusqu'à la prochaine élection, donc à la prochaine AG. Un participant propose des candidatures en binôme avec un titulaire et un suppléant pour pallier une rupture de mandat.

Toutes les questions ont été sauvegardées et seront abordées lors des prochaines réunions du BI pour préciser ces points à l'occasion d'une possible rédaction d'un règlement intérieur. Le bureau intérimaire aura également la responsabilité de définir les modalités de vote en amont de la prochaine assemblée générale.

*b. Conférence – colloque annuel de l'AFEDDEV 2022 – groupe coordonné par Simone Bertoli et Florent Bresson*

Une vingtaine de personnes s'est proposée pour ce GT, ce qui a abouti à la création d'un comité d'organisation de 14 personnes. Le colloque aura lieu au CERDI en 2022. Le site de la conférence est déjà opérationnel, les soumissions sont possibles jusqu'au 20 mars 2022. Les conférences plénières déjà déterminées. Certains points sont encore en délibération. Durant l'AGC, il est appris qu'une demande de financement du colloque à l'IRD a été acceptée. Le comité d'organisation est en attente d'autres réponses, ce qui aura une influence sur le tarif de la conférence. Le comité scientifique a été composé et s'occupera de la sélection des articles pour la conférence.

Un participant demande pourquoi la conférence s'appelle ICDE et non conférence de l'AFEDDEV. Il est répondu qu'il était important de capitaliser sur le nom de la conférence DIAL-GREThA-LAREFI de 2021 intitulée ICDE.

Il est demandé comment sera choisi par la suite le lieu du colloque de l'année suivante et s'il sera annoncé à la fin du colloque de l'année en cours. Il est répondu que dans l'idéal oui mais que pour le moment aucune modalité claire de désignation du prochain lieu n'a été définie. En revanche il est acté que, pour faciliter la préparation des colloques, une partie du comité d'organisation sera renouvelée pour bénéficier de leur expérience et faciliter l'organisation d'un tel colloque.

Il est demandé si le colloque est prévu en format hybride. Si les conditions sanitaires le permettent, le colloque ne se tiendra qu'en présentiel.

*c. Communication – groupe coordonné par Jordan Loper et Oliver Vanden Eynde*

Le GT devait identifier les outils nécessaires à la communication mais aussi les finalités de cette communication. Le GT a travaillé sur un logo pour l'association qui est présenté lors de l'AG aux participants. Les réactions sont positives et félicitent son concepteur et le choix opéré par le GT.

Le deuxième point concerne le site internet de l'association. Il a été décidé de lancer un site intermédiaire sur plateforme gratuite, telle Weebly. Certains participants font état de l'impossibilité d'accéder au site en raison de la politique de leurs institutions qui bloquent les sites créés sous Weebly. Le GT indique qu'une fois les ressources suffisantes un site internet créé par un prestataire sera lancé, des premiers devis ont été demandés pour obtenir une estimation du coût. Mais les réflexions sur les modalités et les fonctionnalités pertinentes du site restent encore à définir parfaitement. Des pistes ont été lancées (version bilingue, accès à un intranet pour les membres de l'association...).

*d. Recherche de financement – groupe coordonné par Marine de Talancé et Tanguy Bernard*

L'objectif de ce groupe de travail était multiple. D'abord, il a été nécessaire d'inventorier toutes les dépenses possibles de l'association afin d'établir un budget prévisionnel. Ce budget prévisionnel permettant ensuite de calibrer au plus juste la recherche de financements.

Concernant les canaux de financement, trois pistes sont apparues : les cotisations annuelles des membres, les institutions liées à l'économie du développement telles l'AFD, l'IRD, le CNRS ou l'INRAE, le secteur privé et les fondations d'entreprise, avec ici un besoin de vigilance en termes d'image et d'indépendance de l'association.

La recherche auprès des institutions et du secteur privé ne pouvant s'effectuer qu'une fois l'association créée, le GT s'est focalisé plus particulièrement sur les tarifs d'adhésion en faisant une étude comparative des tarifs proposés par des associations similaires. Compte tenu des coûts fixes pour le lancement de l'association, il est proposé une adhésion triennale. Un tarif préférentiel est proposé pour les membres à contrat précaire (doctorants, post-doctorants), les étudiants, les chômeurs et les chercheurs du Sud. Un participant demande la définition de Sud. Cet aspect nécessitera une véritable réflexion de la part du BI, mais pour l'instant la définition privilégiée a été celle institutionnelle proposée par l'IRD.

Les tarifs d'adhésion proposés sont les suivants :

- Cotisation annuelle de 50 euros

- Cotisation triennale de 120 euros
- Cotisation annuelle au tarif préférentiel de 20 euros

Il est possible de faire un don, ce qui pourrait octroyer le statut de membre bienfaiteur.

*e. Présentation de la liste du BI*

Le premier objectif de cette liste était d'être dans un premier temps plus restreint que le premier CD qui sera élu en juillet 2022. L'autre objectif était d'avoir des membres directement opérationnels dans les tâches à réaliser car connaissant certains des dossiers. C'est pourquoi il a été décidé de demander en premier aux coordonnateurs des différents GT s'ils voulaient faire parti du BI. En cas de refus, il a été demandé aux participants des GT si des personnes étaient volontaires.

L'autre point de vigilance concernait le fait de représenter l'ensemble de la diversité des économistes du développement, et donc des différents laboratoires français, des différents statuts de chercheurs et des différents lieux géographiques.

La liste pour le BI est ainsi composée de 11 personnes, 5 femmes et 6 hommes.

### **3. Votes**

Au moment des votes, certains participants par Zoom n'étaient plus présents ou n'ont pas souhaité participer au vote, ce qui explique la différence entre le nombre de votants et le nombre de présents.

*a. Les Statuts de l'association*

Le premier vote concerne les statuts. Un vote sur Zoom est organisé. La question posée est la suivante :

Approbation des statuts de l'Association AFEDEV.

Les réponses possibles sont : Pour, contre, abstention.

La même question est ensuite posée dans la salle de la MSE aux présents.

Les résultats agrégés donnent le résultat suivant :

Votants : 82

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Les statuts de l'association sont adoptés.

*b. Le Bureau intérimaire (BI) : gouvernance transitoire de l'association*

Le vote suit le même déroulé. La question posée est la suivante :

Approbation de la liste proposée du bureau intérimaire

Les réponses possibles sont : Pour, contre, abstention.

Les résultats agrégés donnent le résultat suivant :

Votants : 82

Pour : 80

Contre : 0

Abstentions : 2

Le bureau intérimaire est élu.

*c. Les tarifs d'adhésion*

Le vote suit le même déroulé. La question posée est la suivante :

Approbation des tarifs d'adhésion proposés.

Les réponses possibles sont : Pour, contre, abstention.

Les résultats agrégés donnent le résultat suivant :

Votants : 82

Pour : 77

Contre : 0

Abstentions : 5

Les tarifs d'adhésion proposés sont acceptés.

L'assemblée générale constitutive se termine à 15h45.

Paris, le 7 février 2022

Christophe Jalil Nordman

Président du bureau intérimaire

